



Commune de Barberaz
Savoie



REGISTRE DES DELIBERATIONS

5 JUIN 2026

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du C
n° D 26-06-59



Le 5 juin 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBERAZ dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arthur BOIX-NEVEU, Maire, en session ordinaire.

20 Présents : BOIX-NEVEU Arthur, Maire - LAUMONNIER Nathalie - MAUDUIT François - BERNI Marie-Eve - PEROT Jacky - MARZIN Michel - MOLLARD Brigitte - DAVID Frédéric - CAVADA Elisabeth - ROTA BULO Yvan - BLONDEL Françoise - TRINCHERO Audrey - GERFAUD-VALENTIN Marie-Noëlle - AUBIN Antonin - FANTIN Xavier - PERRET Mélanie - DOUMONT Laetitia - BRULFERT Guillaume - CERNEKA Corinne - ROYER Christine

9 Excusés :

ALLARD Régis donne pouvoir à N. LAUMONNIER
LEGAGNOUX Pierre donne pouvoir à M. Arthur BOIX-NEVEU
COSPEN Kamilla donne pouvoir à Marie-Noëlle GERFAUD-VALENTIN
FOURNIER Aurélie donne pouvoir à François BLONDEL
CAILLAT Frédéric donne pouvoir à Antonin AUBIN
HEDON Laetitia donne pouvoir à Michel MARZIN
MONIER Thomas donne pouvoir à M. PERRET
CALLIES de SALIES Chrystel donne pouvoir à Elisabeth CAVADA
TOMMASI Mickaël donne pouvoir à Guillaume BRULFERT

OBJET :
**Election des délégués
du Conseil Municipal
et de leurs suppléants
en vue de l'élection
des sénateurs de
septembre 2026**

Nathalie LAUMONNIER a été désignée secrétaire de séance.

En exercice	29
Présents :	20
Excusés	9
Absents :	0

Exposé des motifs :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'article L283 et suivants du Code électoral,
Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu la circulaire relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux du 06 mai 2026,
Vu l'arrêté préfectoral PREF-DCL-BIE-2026-24 fixant le nombre de délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants à élire en vue du renouvellement de la série n°2 du Sénat du 27 septembre 2026,*

Considérant que la désignation des délégués et suppléants des conseillers municipaux est fixée au vendredi 5 juin 2026,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre prochain.

Le 5 juin, les conseils municipaux des communes de moins de 9 000 habitants doivent donc se réunir pour élire leurs délégués et leurs suppléants.

Pour mémoire, le Sénat est renouvelé par moitié tous les trois ans, soit un renouvellement complet tous les six ans. 178 sénateurs vont donc être élus en septembre prochain. Ces sièges sont ceux des départements de l'Ain à l'Indre (1 à 36) et du Bas-Rhin au Territoire de Belfort (67 à 90, sauf la Seine-et-Marne). La Savoie est donc concernée par ce renouvellement.

Le collège électoral qui élit les sénateurs est composé à 95 % de maires et de conseillers municipaux.

Les grands électeurs issus des conseils municipaux sont appelés des « délégués ».

Le Maire,

Publié et transmis en
Préfecture le :

Le Maire de BARBERAZ certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'art. 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales et qu'il n'est survenu aucune réclamation.

Ce Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie cinq jours francs avant celui de la séance.



Selon la taille de la commune, le nombre de délégués varie en fonction du nombre de conseillers municipaux. Dans les communes de 1 000 à 8 999 habitants, conformément aux dispositions des articles L289 et R133 du Code Electoral, les conseillers municipaux ont à élire 15 délégués et 5 suppléants.

L'élection des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe et doit indiquer les mentions suivantes :

TITRE DE LISTE

Délégués titulaires (15 maximum)

Nom, prénoms, sexe, domicile, date et lieu de naissance

Délégués suppléants (5 maximum)

Nom, prénoms, sexe, domicile, date et lieu de naissance

Les délégués doivent être choisis parmi les membres du Conseil Municipal. Aucune disposition n'impose cette condition pour les suppléants qui devront toutefois être inscrits sur la liste électorale de la Commune.

Le bureau de vote est présidé par le Maire et comprend les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin et les deux membres les plus jeunes soit :

M. Marzin, Mme Blondel, M. Aubin et M. Fantin.

29 conseillers municipaux peuvent prendre part au vote.

28 votes sont constatés et exprimés.

Après calcul des sièges à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sont élus :

LISTE BARBERAZ ENSEMBLE ET EN COMMUN

NOM et prénom de l'élu-e	Mandat de l'élu-e
M. BOIX NEVEU Arthur.....	Titulaire
Mme PERRET Mélanie	Titulaire
M. MONIER Thomas	Titulaire
Mme LAUMONNIER Nathalie	Titulaire
M. ROTA BULO Yvan	Titulaire
Mme DOUMONT Laëtitia	Titulaire
M. AUBIN Antonin	Titulaire
Mme CAVADA ép. COLSON Elisabeth	Titulaire
M. DAVID Frédéric	Titulaire
Mme BADURINA ép. TRINCHERO Audrey	Titulaire
M. MARZIN Michel	Titulaire
Mme DESBOUDARD ép. BERNI Marie-Eve	Titulaire

M. LEGAGNOUX Pierre	Titulaire	Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Mme BLONDEL ép. GONTHIER Françoise	Titulaire	Reçu en préfecture le 08/06/2026
M. MAUDUIT François	Titulaire	Publié le
Mme CAILLES de SALIES Chrystel	Suppléante	ID : 073-217300292-20260605-D260659-DE
M. ALLARD Régis	Suppléant	
Mme CERNEKA Corinne	Suppléante	
M. CAILLAT Frédéric	Suppléant	
Mme HEDON Laëtitia	Suppléante	

Le secrétaire de séance,
Nathalie LAUMONNIER



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Arthur BOIX-NEVEU